

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)

Suite à leur assemblée du 29 novembre 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

**Projet de réaménagement de la Cité administrative -
Phase 1 : réaménagement des abords de l'hôtel de ville**

AC19-SC-10

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est Site de l'hôtel de ville de Montréal et du Champs-de-Mars Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande de la Division du patrimoine.

HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET

Lors de son élaboration en 2015, les limites du projet de réaménagement de la Cité administrative englobaient tout le secteur situé entre les rues Saint-Antoine Est, Gosford et Notre-Dame Est et le boulevard Saint-Laurent, incluant les seuils du front bâti du côté sud de la rue Notre-Dame. Ce secteur se caractérise par la présence importante d'institutions administratives, dont l'hôtel de ville, le palais de justice et les édifices Lucien-Saulnier et Ernest-Cormier (anciens palais de justice). Le projet vise, de manière large, à reconnaître et mettre en valeur la singularité de ce lieu à travers un aménagement qui affirme son caractère particulier et assure sa cohérence.

La première phase du projet de réaménagement de la Cité administrative, soit le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville, a fait l'objet d'une première présentation au comité mixte le 10 avril 2015. Dans son avis, le comité affirmait qu'il ne disposait pas d'informations suffisantes pour statuer sur le projet et invitait les requérants à revenir lui présenter les intentions d'aménagement¹. Le comité avait également insisté sur l'importance de prévoir un arrimage entre les différents projets de réaménagement à venir dans le secteur.

¹ Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger, *Avis AC15-SC-01 : Projet de réaménagement de la Cité administrative*, 7 mai 2015, 7 p.

En mai 2015, une version révisée du projet a été présentée au comité mixte, qui a émis un avis favorable². Les travaux de réaménagement de la place Vauquelin ont été réalisés en 2016-2017 comme legs pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, et la nouvelle place a été inaugurée en juin 2017. Celle-ci a notamment été rehaussée pour être de plain-pied avec la rue Notre-Dame, tandis que l'escalier menant au champ de Mars a été remplacé par une estrade et de longs emmarchements comprenant une rampe pour personnes à mobilité réduite.

En mai 2019, la phase 1 du projet de la Cité administrative, qui vise le réaménagement des abords de l'hôtel de ville, a été présentée au comité mixte. Ont aussi été greffés au projet les réaménagements de la place De La Dauversière et de la place Jacques-Cartier. Le comité mixte a émis de nombreuses recommandations dans son avis AC19-SC-04 daté du 12 juin 2019.

DESCRIPTION DU PROJET

La phase 1 du projet de la Cité administrative, qui fait l'objet de la présente présentation, prévoit le réaménagement des parterres avant de l'hôtel de ville et de la rue Gosford, ainsi que le réaménagement de la partie est du champ de Mars où se déposera la passerelle de la place des Montréalaises. Elle s'arrime aux projets d'aménagement de la place des Montréalaises (incluant l'intégration de la passerelle), de transformation de l'édicule piétonnier du métro Champ-de-Mars et de restauration de l'hôtel de ville. Puisqu'ils concernent le même territoire d'intervention, les projets de la place des Montréalaises et de transformation de l'édicule piéton (inclut dans le projet de restauration et mise en valeur de l'hôtel de ville) ont été présentés conjointement. Ils font toutefois l'objet d'avis distincts (AC19-SC-09 et AC19-SC-11).

Le comité note que le projet a très peu changé depuis la dernière présentation, outre le fait que le réaménagement des places De La Dauversière et Jacques-Cartier a été retiré.

Il propose toujours la restauration, dans sa forme originale rectiligne telle qu'en 1874, du cordon de pierre délimitant le parterre de l'hôtel de ville. Tel que présenté précédemment, le projet propose de revoir la présence des mosaïcultures sur le parterre de la rue Notre-Dame en les remplaçant par une broderie végétale inspirée des armoiries de la Ville de Montréal. Quant au parterre de la rue Gosford, il est souhaité y mettre des plantes couvre-sol. La nouvelle mise en lumière de l'hôtel de ville reste à faire.

Du côté du champ de Mars, le projet prévoit la préservation des vestiges des fortifications et l'amélioration de leur mise en valeur. Tel que présenté précédemment, trois nouveaux sentiers sont proposés pour la circulation piétonne : un premier dans l'axe de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et le second, en diagonale depuis cette avenue vers la rue Gosford. Un troisième sentier diagonal reliera le sentier de passerelle de la place des Montréalaises à l'embranchement de la place Vauquelin. Dans le but d'améliorer la perméabilité des liens nord-sud, il est proposé d'aménager un sentier sous la forme d'une pente gazonnée au-dessus du fossé des fortifications, à l'image de ce qui existait en 1991. L'accès véhiculaire à l'arrière de l'hôtel de ville serait réservé uniquement aux véhicules protocolaires et d'urgence dans le but de réduire les surfaces minéralisées sur le champ de Mars.

² Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger, *Avis AC15-SC-01 : Projet de réaménagement de la Cité administrative*, 17 juin 2015, 6 p.



Le secteur à l'étude (source : Cartes Google)

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

Le comité mixte se réjouit de l'évolution du projet depuis la dernière présentation. Il présente dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur la version qui lui a été présentée.

Accès véhiculaire à l'hôtel de ville sur le champ de Mars

Dans ses avis précédents, le comité mixte avait encouragé la Ville dans ses démarches visant à limiter la circulation automobile à l'arrière de l'hôtel de ville et à y réduire, voire éliminer le stationnement³. Dans son avis AC15-SC-02, le comité avait mentionné que « la présence des voitures en bordure du champ de Mars pose problème dans la mesure où elle entrave le caractère du site et que le déneigement et l'épandage de sel endommagent à long terme les vestiges des fortifications »⁴. Il ne peut donc que se réjouir de l'intention d'y réduire la circulation. Il invite cependant la Ville à étudier des méthodes d'entretien du site durant l'hiver (déneigement et épandage de sel) qui soient le moins dommageable possible.

³ AC15-SC-02, *op. cit.* ; Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger, *Avis AC19-SC-04 : Projet de réaménagement de la Cité administrative*, 12 juin 2019, 7 p.

⁴ AC15-SC-02, *op. cit.*, p. 5.

De plus, le comité croit que cette mesure aurait pu être poussée plus loin. Il souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'utiliser l'édicule pour l'accès des véhicules protocolaires jusqu'à l'hôtel de ville, via le corridor souterrain.

Liens piétons

Le comité voit d'un bon œil la proposition de revenir à un talus doux permettant de franchir les fortifications ; cela permettant aux gens de vivre l'expérience de circuler au sein des fortifications. Cet aménagement nécessitera cependant une grande finesse dans la façon dont il s'accrochera au couronnement de l'escarpe et de la contrescarpe.

Dans son avis précédent, le comité mixte avait rappelé qu'« en juin 2015 [il] avait mentionné apprécier le rétablissement des liens piétons sur le champ de Mars, qui étaient absents de la version précédente du projet. Depuis cette dernière présentation, le nombre de sentiers prévus sur le champ de Mars a été revu à la baisse, de sorte qu'un seul sentier relie la promenade basse à la place Vauquelin et que seulement deux diagonales traversent la partie est du champ de Mars. Afin d'encadrer les circulations et de dissuader les piétons de créer des lignes de désir, des murets de pierre sont prévus le long des sentiers sur le champ de Mars. Le comité comprend cette stratégie, mais est d'avis qu'il est préférable de prendre en compte les parcours intuitifs et d'intégrer les lignes de désir dans l'aménagement plutôt que de les restreindre et de bloquer le passage »⁵. Les sentiers piétons prévus n'ont pas évolué depuis la dernière présentation.

Le comité est toujours d'avis qu'il serait souhaitable de prendre en compte les lignes de désir dans l'aménagement des sentiers. Il est gêné par le fait que l'on semble dicter la circulation des piétons et considérer qu'ils emprunteront uniquement les sentiers prévus sur le champ de Mars. Notamment, il lui paraît que les aménagements proposés favorisent l'accès à l'hôtel de ville via la place Vauquelin. Or, le comité n'est pas convaincu par cette pondération. Tels que conçus, les sentiers ne semblent pas prendre en considération que les gens circulant sur la passerelle depuis la place des Montréalaises puissent emprunter la rue Gosford. Le comité invite les concepteurs à bonifier les liens piétons du côté est, notamment pour améliorer l'accès à l'hôtel de ville via Gosford.

Le comité se questionne également sur la pertinence d'éliminer l'escalier adjacent à l'édicule, qui relie le Champs-de-Mars à la rue Saint-Antoine. Souhaitant que l'on étudie la possibilité de rétablir les connexions piétonnes traditionnelles du champ de Mars avec la rue Saint-Antoine, il est d'avis qu'il importe de rétablir cet escalier dans la partie est du champ de Mars puisqu'il fait partie de la symétrie de cet espace. Son emplacement et son traitement devront toutefois être conçus de sorte qu'il ne soit pas confondant avec la passerelle à venir.

Cordon de ceinture

Tel que présenté en mai dernier, le projet vise la restauration du cordon de pierre délimitant le parterre principal de l'hôtel de ville, sur la rue Notre-Dame. Du côté de la rue Gosford, il est proposé de délimiter l'espace comprenant le parterre de la rue Gosford et le champ de Mars du trottoir par une bordure arasée, de plain-pied avec le sol. Le comité n'est pas convaincu par cette bordure. D'une part, il craint que celle-ci ne puisse empêcher les gens de l'enjamber pour couper au travers du parterre et rejoindre la rue Notre-Dame. Cela risque avoir des conséquences fâcheuses pour les plantes couvre-sol prévues sur le parterre de la rue Gosford. Il encourage les concepteurs à prendre en compte le risque de la création de lignes de désir. D'autre part, il juge que cette bordure sera illisible pour les citoyens, surtout en hiver, et nécessitera des explications. Il se demande si elle ne pourrait pas être plus volumineuse,

⁵ AC19-SC-04, p. 5.

de manière à y intégrer les niches pour la mise en lumière de l'hôtel de ville? Cela permettrait de minimiser la présence d'équipements sur le site. Il invite par conséquent les concepteurs à revoir le caractère arasé de cette bordure.

Parterre de broderie végétale

Il est mentionné que, depuis 1874, l'aménagement du parterre de la façade principale de l'hôtel de ville prend la forme d'un socle gazonné très sobre mettant en valeur l'architecture Second Empire du bâtiment. Avec les années, les aménagements se sont ajoutés et ont pris de plus en plus d'ampleur, ce qui a diminué cet effet de socle. Depuis les dernières années, des mosaïcultures soulignent des événements importants de l'histoire de Montréal. Le projet propose quant à lui un nouveau concept visant à revenir à cet effet de sobriété et de mise en valeur de la façade principale par la représentation stylisée des armoiries de la Ville de Montréal en une broderie végétale de buis taillé sur un plan incliné.

Le comité mixte a beaucoup débattu de cette proposition. Il en apprécie la douceur et la sobriété, qui contribuent à la mise en valeur de l'édifice. Toutefois, tel qu'il l'avait mentionné dans son avis précédent, le motif lui paraît abstrait et « difficilement lisible et compréhensible pour les gens »⁶. En effet, il n'est pas convaincu qu'en passant devant l'hôtel de ville, les citoyens reconnaîtront qu'il s'agit des armoiries de la Ville de Montréal. Il croit qu'un panneau explicatif sera nécessaire, ce qui aura pour effet de surcharger l'espace. Et ce, sans compter que la broderie nécessitera beaucoup d'entretien, en plus de ne pas être visible en hiver puisque le buis nécessite d'être couvert.

Par ailleurs, ce type d'aménagement paysager est très connoté dans l'histoire des jardins, les broderies stylisées faisant référence aux jardins à la française du XVII^e siècle. Le comité est étonné de cette proposition, qui n'a pas de lien avec l'histoire de Montréal. Il aurait aimé que le concept puisse inclure l'histoire de l'apparition des mosaïcultures à Montréal, au cours des années 1940.

Enfin, concernant les aménagements paysagers prévus sur le parterre de la rue Gosford, le comité n'est pas séduit par la proposition et croit que celle-ci devrait être retravaillée.

Arrimage des concepts de commémoration

Le comité s'interroge sur l'arrimage des intentions de commémoration entre le projet de la place des Montréalaises et le projet de réaménagement des abords de l'hôtel de ville. Il avait déjà mentionné précédemment se « demander si les deux équipes de projet (place des Montréalaises et abords de l'hôtel de ville) ont réfléchi conjointement au concept de commémoration et d'évocation »⁷. Plus précisément, il se questionne sur le lien entre le miroir commémoratif, les inscriptions dans l'embranchement de la passerelle et la broderie végétale. Il lui semble toujours que la stratégie de commémoration proposée sur la place des Montréalaises est tout autre que celle proposée sur le parterre de l'hôtel de ville, ce qui peut créer une confusion un problème de lisibilité pour les passants. Aux yeux du comité, l'arrimage des projets au niveau des intentions de commémoration est un aspect important qui n'est pas encore achevé et il est d'avis que cela nécessite un travail supplémentaire. Il réitère ce qu'il avait mentionné précédemment, à savoir qu'il « recommande fortement de mieux arrimer le projet de place des Montréalaises avec celui de la Cité administrative

⁶ AC19-SC-04, *op. cit.*, p. 5.

⁷ AC19-SC-02, *op. cit.*, p. 4.

concernant le volet commémoratif »⁸. Il suggère que l'élaboration d'un plan de commémoration pour la place des Montréalaises et les abords de l'hôtel de ville (voire même l'ensemble de la Cité administrative) pourrait aider à atteindre un meilleur arrimage. Tout en prenant note qu'une politique de commémoration est en cours d'élaboration par la Division du patrimoine, le comité recommande de s'assurer que ces deux projets s'y arriment.

À ce sujet, le comité note que la Ville se questionne sur la pertinence d'inscrire le texte de la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale dans l'espace public. Il est en accord avec le fait cette proposition présentée en mai 2019 n'était pas convaincante. En effet, l'inscription d'un texte long et complexe dans le parterre de la rue Gosford ou le long du cordon n'était pas du tout lisible, en plus de créer un effet de surcharge. Sans remettre en question l'importance de la signature de cette déclaration, le comité jugeait que cet endroit n'était pas du tout propice à cette intention de commémoration. De plus, cela n'était pas arrimé avec les propositions de commémoration sur la place des Montréalaises. Il existe un nombre limité d'espaces publics où l'on peut faire de la commémoration permanente, et celle-ci doit être en lien avec les lieux dans lesquels elle s'inscrit. Il importe donc de bien évaluer les intentions de commémoration. Le comité est par conséquent satisfait que cet élément ait été retiré du projet pour être réfléchi dans le cadre de l'élaboration d'une politique de commémoration par la Division du patrimoine.

Le comité croit qu'il importe de respecter le caractère du champ de Mars, qui par définition est un champ de manœuvre dégagé. Il est d'avis qu'il importe d'éviter d'encombrer cet espace et recommande d'y minimiser les aménagements et de s'assurer que ceux qui seront réalisés soient sobres. Si des interventions de commémoration sont proposées, celles-ci devront être limpides afin d'éviter l'ajout de panneaux d'explication qui surchargeront et encombreront l'espace.

Arrimage du mobilier

Enfin, tel qu'il l'a mentionné dans son avis sur la Place des Montréalaises (AC19-SC-09), le comité mixte note que le mobilier prévu sur la place des Montréalaises aura une signature différente de celui sur le champ de Mars et aux abords de l'hôtel de ville. Dans un souci d'harmonisation, il encourage les équipes des deux projets à utiliser le même mobilier urbain afin d'éviter la surcharge de signatures différentes.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger émettent un avis favorable au projet de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (phase 1 du projet d'aménagement de la Cité administrative). Il souligne son appréciation de l'amélioration du projet et formule les recommandations suivantes en vue de sa bonification :

- Puisqu'une certaine circulation véhiculaire demeurera sur le champ de Mars, étudier des méthodes d'entretien du site durant l'hiver (déneigement et épandage de sel) qui soient le moins dommageables possible pour les fortifications historiques situées à proximité;
- Concevoir avec finesse l'accroche du talus au couronnement de l'escarpe et de la contre-escarpe des fortifications;

⁸ AC19-SC-02, *op. cit.*, p. 4.

- Prendre en compte les lignes de désir et les parcours intuitifs dans l'aménagement des liens piétons sur le champ de Mars et bonifier les liens du côté est, notamment pour améliorer l'accès à l'hôtel de ville via la rue Gosford;
- Rétablir l'escalier reliant le champ de Mars à la rue Saint-Antoine, adjacent à l'édicule;
- Revoir la proposition de bordure arasée du côté de la rue Gosford et étudier la possibilité d'en augmenter la hauteur. Parallèlement, étudier la possibilité d'y intégrer les niches pour la mise en lumière de l'hôtel de ville;
- Revoir le motif proposé pour la broderie végétale dans le parterre principal de l'hôtel de ville en misant sur un concept davantage lisible qui est plus en lien avec l'histoire des jardins à Montréal;
- Retravailler la proposition d'aménagement paysager sur le parterre de la rue Gosford;
- Mieux arrimer le projet avec celui de la place des Montréalaises quant à la stratégie commémorative et, à cette fin, élaborer un plan de commémoration pour le secteur (Cité administrative et place des Montréalaises);
- Veiller à utiliser le même mobilier urbain pour la place des Montréalaises, le champ de Mars et les abords de l'hôtel de ville afin d'éviter la surcharge de signatures différentes.

Le comité mixte félicite l'équipe et la remercie d'être venue lui présenter le projet à plusieurs reprises. Il juge qu'il n'est pas nécessaire que celui-ci lui soit présenté à nouveau.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

La vice-présidente du Comité Jacques-Viger,

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Sophie Beaudoin

Le 23 décembre 2019

Le 23 décembre 2019

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.